



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 207/2025

OBJET : Contrat de nettoyage des vêtements de travail et autres prestations de nettoyage avec la société WM REPASSAGE pour le 2^{ème} semestre de l'année 2025.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la nécessité de signer un contrat pour le nettoyage des vêtements de travail et autres prestations de nettoyage, telles que le nettoyage de coussins, de nappes, de rideaux...

Considérant que pour effectuer le nettoyage, il y a lieu de faire appel à la société WM REPASSAGE,

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat avec la société WM REPASSAGE sis Avenue Evariste Gallois - Morangis.

Article 2 : DECIDE de signer le contrat pour un montant estimatif de 5 558 euros HT soit 7 000 euros TTC pour les missions de nettoyage des vêtements de travail et autres prestations de nettoyage pour le 2^{ème} semestre de l'année 2025.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 24 septembre 2025.

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.